



Mise à jour de l'ACMC sur la préparation technique de T+1

Combien de jours reste-t-il jusqu'à la mise en œuvre de T+1? Au moment de publier ce numéro, il reste 27 jours — 18 seulement en excluant les fins de semaine et la longue fin de semaine de mai. Nous serons prêts.



Les essais T+1 prennent fin avec succès; à quoi s'attendre

Le dernier cycle d'essais sectoriels T+1 de la CDS (le quatrième de quatre périodes de deux semaines) a pris fin en avril et s'est conclu positivement. Pour les adhérents de la CDS et les bureaux de service souhaitant mener d'autres essais, la région d'essai du CDSX C2, avec les fonctionnalités existantes, a été mise à jour avec le code T+1 et demeure disponible.

Les mesures préparatoires supplémentaires visant à réduire le risque de transition sont notamment les suivantes :

- Le vendredi 26 avril 2024, la CDS a entrepris la production de rapports sur les événements de marché confirmés avec des dates clés durant la période de transition T+1 (du 24 au 30 mai); les rapports hebdomadaires sont acheminés aux responsables des essais T+1 et affichés sur le portail documentaire TMX/CDS T+1 chaque vendredi jusqu'au 24 mai 2024.
- Sur les 52 demandes de la CDS pour des accusés de réception de projets T+1, 45 adhérents à la CDS (87 %) ont transmis des copies signées et quatre autres se sont engagés en ce sens cette semaine. L'ACMC a demandé à 33 sociétés, pour la plupart des non-adhérents, de signer le formulaire de reconnaissance du projet T+1 de l'ACMC et 29 d'entre elles ont renvoyé le formulaire. La CDS et l'ACMC cherchent à obtenir les relevés manquants cette semaine, bien avant la fin de semaine de la conversion à T+1.
- Un avis opérationnel du 21 mars 2024 pour les adhérents à TMX, [Mise à jour : Modifications apportées au cycle de règlement \(T+1\)](#), a été publié avec des conditions spéciales de règlement pour la livraison en liquide le jour suivant, les dates de migration T+1 et les dates ex pour les dividendes, les distributions et les autres opérations de la société (un précédent [avis aux émetteurs](#) de TMX a rappelé de prendre en considération les modifications de transition au cycle de règlement T+1 lors de l'établissement de dates d'inscription de dividendes en mai cette année).

La CDS a confirmé que deux ensembles de statistiques portant sur le traitement des opérations institutionnelles seront publiés pour mai : le premier allant jusqu'au 24 mai, selon les exigences T+2 de la Norme canadienne (NC) 24-101 *Appariement et règlement des opérations institutionnelles*, et le second du 27 au 31 mai, contre les obligations d'appariement de T+1.

fundserv se prépare au partage de fichiers sur les produits passant au cycle T+1

Comme mentionné dans la dernière Mise à jour de l'ACMC sur la préparation technique à T+1, Fundserv mettra à la disposition de ses membres des listes de fonds et d'autres produits de placement traités par son réseau qui passeront au règlement T+1 le 27 mai 2024. Issues des fichiers FD/MD reçus des émetteurs, ces listes :



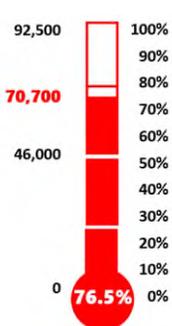
- Seront disponibles en format CSV pour les adhérents intéressés, en libre-service, à partir de la page sécurisée T+1 de Fundserv (nom d'utilisateur et mot de passe requis) dès le **vendredi 17 mai** et tous les jours du **mardi 21 mai au vendredi 24 mai**.
- Seront cumulatives – Les membres de Fundserv peuvent indiquer si désiré la variation nette jour après jour.
- Inclueront les champs indiqués ci-dessous, à savoir l'indication à la fois de la date de règlement actuelle (la plupart seront à T+2) et le cycle qui entrera en vigueur le 27 mai (T+1).

Date de mise en œuvre	Code d'action	Code de gestion	ID de fond	Nom du fond	Période de règlement de l'achat courant	Période de règlement de rachat courant	Période future de règlement de l'achat courant	Période future de règlement de rachat courant
20 240 527	CHG	YYY	100	Nom	2	2	1	1

Après 19 h le vendredi 24 mai, Fundserv publiera un rapport CSV distinct répertoriant tous les fonds actifs avec des dates de règlement T+1, excluant les fonds du marché monétaire, afin que les participants puissent rapprocher la liste actuelle des fonds à règlement T+1 sur le réseau Fundserv. Le rapport CSV sur la période de règlement de la production après la transition adoptera un format plus simple, limité aux champs indiqués ci-dessous.

Code de gestion	ID du fonds	Période de règlement
YYY	100	1

Fundserv offre également une [Page sur les profils de fonds](#) sur son site web public où les fonds peuvent être filtrés par période de règlement et par d'autres champs clés. Des rapports CSV des listes de fonds peuvent être exportés, et ce site est accessible à tous sans nécessiter de connexion. **La page des profils de fonds sera mise à jour le samedi 25 mai à minuit** afin de refléter les changements FD/MD qui prendront effet le 27 mai.



Plus de 3/4 des produits de placement des sociétés de fonds passeront à T+1

[L'Avis 81-335 du personnel des ACVM](#) *Cycles de règlement des fonds de placement* (15 décembre 2022) a reconnu les difficultés opérationnelles que connaissent les fonds dont une part importante des actifs en portefeuille est réglée à T+2 ou plus, et a donc assoupli les règles applicables aux sociétés de fonds en n'imposant pas un cycle de règlement à T+1 pour le secteur des fonds communs de placement. Les courtiers, les conseillers et, finalement, les investisseurs pourraient ignorer quels produits traités par Fundserv passeront au cycle plus court le 27 mai 2024. Fundserv a mené un sondage auprès de ses participants pour recueillir leur intention de transférer aucun, certains ou tous leurs produits T+2 à T+1; les résultats sont accessibles sur le site de Fundserv (nom d'utilisateur et mot de passe requis). À la demande des membres intéressés, l'ACMC a sollicité une granularité supplémentaire au moyen d'un sondage plus détaillé. Les résultats du sondage (lire attentivement les avertissements joints) ont identifié ou mis à jour les informations supplémentaires des [fonds T+2 passant au règlement T+1 le 27 mai 2024](#). Avec des informations plus complètes provenant de Fundserv et de la [base de données de Fundserv](#), nous estimons présentement que plus de 70 000 (76,5 %) des quelque 92 500 fonds se réglant à T+2 ont confirmé l'intention des membres de Fundserv, jusqu'à présent, de passer à un cycle plus court, parmi les répondants au sondage de Fundserv ou l'ACMC.

certains ou tous leurs produits T+2 à T+1; les résultats sont accessibles sur le site de Fundserv (nom d'utilisateur et mot de passe requis). À la demande des membres intéressés, l'ACMC a sollicité une granularité supplémentaire au moyen d'un sondage plus détaillé. Les résultats du sondage (lire attentivement les avertissements joints) ont identifié ou mis à jour les informations supplémentaires des [fonds T+2 passant au règlement T+1 le 27 mai 2024](#). Avec des informations plus complètes provenant de Fundserv et de la [base de données de Fundserv](#), nous estimons présentement que plus de 70 000 (76,5 %) des quelque 92 500 fonds se réglant à T+2 ont confirmé l'intention des membres de Fundserv, jusqu'à présent, de passer à un cycle plus court, parmi les répondants au sondage de Fundserv ou l'ACMC.

Demande : Si votre société offre des fonds communs de placement, des fonds en gestion commune ou des fonds distincts, ou des produits structurés comme des billets à capital garanti ou non garanti (BCP et BCPN), que le traitement est assuré par Fundserv, par votre propre société ou autrement, veuillez répondre (si ce n'est déjà fait) ou actualiser vos réponses à ce sondage (en [français](#) ou en [anglais](#)) pour aider à informer les courtiers, les conseillers et les investisseurs indépendants, le plus tôt possible, des placements (à l'exclusion des titres de créance, des actions et des produits dérivés)



qui passent à un cycle de règlement plus court et des autres. Les nouvelles informations reçues seront publiées sur la page « Informations techniques » du site web de l'ACMC.



La plateforme de rappel de prêts de titres est prête au lancement

TMX poursuit l'inscription de ses clients sur son portail de prêts de titres. Comme pour toute plateforme, chaque nouveau participant ajoute de la valeur et bénéficie de celle des autres participants à la plateforme, accroissant la valeur pour tous. Les tests de connectivité de la plateforme TMX ont avancé et les tests de contenu suivent. Le plan de mise en service vise à intégrer les participants de façon séquentielle dès la fin mai. Les parties intéressées peuvent en savoir davantage sur le nouveau service en s'inscrivant à la [Conférence du 6 juin 2024](#) de l'Association canadienne des prêteurs de titres (ACPT) qui portera sur la plateforme. Coup de chapeau au partenariat entre l'ACPT et TMX qui a permis à cette plateforme de se concrétiser.



Publication d'une brochure conjointe sur le cycle de règlement T+1

Une brochure conjointe SIFMA/ISDA/ACMC intitulée [Cycle de règlement T+1](#) portant sur les répercussions potentielles de T+1 sur les produits dérivés négociés de gré à gré et les autres transactions sur titres a été publié. Nos remerciements aux membres pour leur contribution à l'élaboration de ce document.



Mise à jour sur les garanties de liquidités des FNB

Suite à une demande d'information de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), l'ACMC a adressé un [document](#) actualisé demandant des conseils sur la garantie liquide des « titres de panier retardés » pour les souscriptions en nature de fonds négociés en bourse (FNB). L'article 9.4 de la Norme canadienne 81-102 sur les fonds d'investissement permet le paiement au comptant des parts de FNB ; de nombreuses sociétés ont adopté la position voulant que la garantie liquide fournie temporairement pour le paiement retardé des titres en nature soit permise. La lettre conjointe de CETFA et de l'ACMC présente une analyse supplémentaire à l'appui de l'utilisation de la garantie liquide et précise la nécessité d'une orientation réglementaire pour résoudre les problèmes de création de FNB susceptibles de découler d'un cycle de règlement plus court. CETFA et l'ACMC ont demandé que des orientations soient publiées avant le 27 mai 2024, date à laquelle le cycle de règlement plus court (T+1) entrera en vigueur.



L'ACMC demande aux ACVM une mise à jour sur le règlement afférent aux offres publiques d'achat et de rachat

En date du 23 avril 2024, l'ACMC a adressé une [lettre](#) demandant une modification de la Norme canadienne (NC) 62-104 Offres publiques d'achat et de rachat de raccourcir de trois à un jour les délais de paiement des deux titres déposés et pris en charge dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'une offre publique de rachat. Cette mesure s'aligne sur T+1 et est conforme aux pratiques américaines. Cette modification permettra aux détenteurs de titres de percevoir leur paiement dans de meilleurs délais et d'améliorer l'efficacité des marchés. Elle atténuera également la complexité potentielle du traitement des titres intercotés entre le Canada et les États-Unis dans le cadre d'offres publiques d'achat.



Actions

- Si le sondage de l'ACMC sur l'état de préparation à T+1 a révélé un optimisme de la plupart des membres quant à leur capacité à passer harmonieusement à T+1 (légèrement moins que lors du passage à T+2 en 2017), l'état de préparation des autres intervenants sur le marché a suscité davantage de préoccupations. Pour une meilleure préparation, discutez des rôles et des exigences en interne et avec d'autres personnes avec qui vous collaborez, et réexaminez le [Plan d'accompagnement de deux semaines T+1](#).
- Suivez les activités du [Mexique](#) et de l'[Argentine](#) : les deux pays ont annoncé il y a quelques mois leur intention de passer au cycle T+1, à l'instar du Canada, le 27 mai 2024, et viennent de le confirmer officiellement.



Mises à jour sur les comités

- Les réunions des comités de l'ACMC se poursuivent chaque mois. Visitez la [page sur les comités](#) ou écrivez à info@ccma-acmc.ca pour vous joindre à un comité.



À venir

- Une liste de contrôle de dernière minute de l'ACMC pour faciliter une mise en œuvre harmonieuse sera affichée début mai sur le [Portail T+1](#) de l'ACMC.
- Les modifications finales de la NC 81-102 Fonds d'investissement sont toujours attendues : les ACVM ont publié une sollicitation de commentaires publics le 19 octobre 2023 en vue de permettre aux fonds communs de placement passant à T+1 de racheter leurs titres pour défaut de paiement le jour ouvrable suivant planifié (bientôt T+1), c'est-à-dire T+2, plutôt que T+3 comme le prévoit la règle actuelle.



Outils

- Lisez l'[article de l'ACMC](#) publié la semaine dernière dans la parution de *L'Observateur* de l'Association canadienne des administrateurs des régimes de retraite. Bien que cette publication s'adresse aux gestionnaires de régimes de retraite et à leurs conseillers, la plupart des informations proposées offrent des conseils pertinents à tous les intervenants des marchés de capitaux canadiens qui se préparent à la mise en œuvre, le 27 mai, d'un cycle de règlement le jour suivant.